

නලඞඞඞ

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**



Extrait du Registre des Décision et Délibérations

Conseil Communautaire

නලඞඞඞඞඞ

Séance du **Judi 26 Septembre 2019 à 20h30**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six septembre à vingt heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau », dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille dix-neuf par M. Marc ANDREU SABATER, Président, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

නලඞඞඞ

Nombre de membres en exercice : **85**

Nombre de membres présents : **60**

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : **6**

Nombre de membres excusés : **2**

Nombre de membres absents : **17**

Date de convocation :
20 septembre 2019

Visa du contrôle de légalité du :

4 OCT. 2019

Affichée le :

4 OCT. 2019

7 - Finances Locales

7.10 - Divers

Mme Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Objet : Transfert de l'actif et du passif vers les communes de l'ex Intercom de Condé

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
M. Xavier ANCKAERT	x				
Mme Nathalie BOUILLARD			X : M. Jean ELISABETH		
Mme Catherine CAILLY			X : M. Pascal DALIGAUT		
M. Pascal DALIGAUT	x				
Mme Valérie DESQUESNE			X : M. Marc ANDREU SABATER		
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY			X : M. Xavier ANCKAERT		
M. Pascal VASTHIER					x

CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	x				
Mme Nathalie BOUILLARD			X : M. Jean ELISABETH		
Mme Catherine CAILLY			X : M. Pascal DALIGAUT		
M. Pascal DALIGAUT	x				
Mme Valérie DESQUESNE			X : M. Marc ANDREU SABATER		
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY			X : M. Xavier ANCKAERT		
M. Pascal VASTHIER					x

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	* A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	x				
PERIGNY					
Mme Christiane PORTIER	x				
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE	x				
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Jean-Pierre BINET	x				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. David MADELAINÉ					x
M. Yves LECHAPTOIS	x				
M. Jean TURMEL	x				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET		x : représenté par M. Bernard BENOIST			
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LÉCONTE		x : représentée par M. Jacques FAUTRARD			
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Blaise MICARD					x
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Paul MASSUS		x : représenté par M. Jean-Claude RUAULT			
NOUES-DE-SIENNE					
M. Hervé BAZIN	x				
M. Hervé DUPARD	x				
Mme Reine EUDE	x				
M. Joseph FAINS	x				
M. Roger LANGLOIS	x				
M. Patrick MADELEINE	x				
M. Serge MAUDUIT					x
M. Jean-Pierre NOURRY	x				
M. Georges RAVENEL	x				
Mme Marie-Josèphe VIARD	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
PONT-BELLANGER					
M. Christian MARIETTE	x				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Jean-Claude TROCHON	x				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	x				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Nicole BEHUE	x				
M. Alain DECLOMESNIL	x				
M. Régis DELIQUAIRE	x				
Mme Nathalie DESMAISONS					x
Mme Julie DUBOURGET	x				
M. Didier DUCHEMIN	x				
M. Gérard FEUILLET	x				
M. Marc GUILLAUMIN	x				
M. Francis HERMON	x				
Mme Sonja JAMBIN					x
M. Jean-Marc LAFOSSE	x				
M. Edward LAIGNEL	x				
M. André LEBIS	x				
Mme Bérengère LEMOUCHER					x
Mme Colette LESOUF					x
M. Claude MAIZERAY					x
Mme Natacha MASSIEU	x				
M. Michel MOISSERON	x				
Mme Monique PIGNE	x				
VALDALLIERE					
Mme Sarah ANNE	x				
Mme Rolande BLIN	x				
M. Frédéric BROGNIART	x				
Mme Caroline CHANU	x				
M. Herve CHANU					x
M. Gilles FAUCON				X : M. Frédéric BROGNIART	
Mme Josette GAUTREAU					x
M. Rémi LABROUSSE	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
Mme Anita LAIR					x
M. Gilbert LOUIS	x				
M. Patrick POUPION	x				
Mme Cécile QUESNEE-COUPPEY					x
M. Michel ROCA	x				
Mme Anne ROHEE					x

VIRE NORMANDIE					
M. MARC ANDREU SABATER	x				
Mme Claudine ARRIVE					x
M. Roland BERAS					x
Mme Annie BIHEL	x				
M. Fernand CHENEL	x				
Mme Marie-Ange CORDIER	x				
M. Serge COUASNON	x				
Mme Nicole DESMOTTES	x				
Mme Roselyne DUBOURGUAIS	x				
M. Pierre-Henri GALLIER	x				
Mme Nadine LETELLIER			X : M. Pierre-Henri GALLIER		
Mme Catherine MADELAINE	x				
M. Gilles MALOISEL	x				
M. Gérard MARY	x				
M. Rémy MAUBANT	x				
Mme Marie-Odile MOREL	x				
M. Régis PICOT					x
M. Gaëtan PREVERT					x
Mme Isabelle SEGUIN					x
M. Guy VELANY	x				

TOTAL	57	3	6	2	17
Nombre de Membres en exercice	85				
Nombre de conseillers présents	60				
Quorum	43				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	66				

Cette délibération, présentée le 13 décembre 2018, a été reportée afin de procéder à l'examen des chiffres par les services de l'Etat. Une réunion a ainsi été organisée le 08 mars 2019 par M. le Sous-Préfet, en présence des Maires des communes concernées. L'analyse de l'inventaire a été retravaillé en ce sens. C'est pourquoi la délibération idoine est présentée de nouveau au Conseil Communautaire afin de procéder au transfert de l'actif et du passif vers les communes de l'ex Intercom de Condé.

Mme Annie BIHEL donne lecture du rapport suivant :

« Chers collègues,

Dans la poursuite de la rétrocession de compétences vers les communes de l'ex-Intercom Condé Intercom au 1^{er} mars 2017, il convient de transférer l'actif liés à ces compétences, auxdites communes.

Sont concernées par ces transferts, les compétences suivantes :

- Création, aménagement et entretien de la voirie : toutes les voies communales et les chemins ruraux revêtus (chaussée et accessoires) sauf les dessertes des zones d'activités, ci-après dénommée « **compétence voirie** » ; **inventaire et listing des voiries communales mises à disposition par la commune ayant fait l'objet de travaux.**
- Construction, entretien et fonctionnement des équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, la gestion des cantines et garderies périscolaires, et du transport scolaire par délégation du Département, ci-après dénommée « **compétence scolaire** » ; **communes concernées : Condé en Normandie (écoles de Condé sur Noireau, de Saint Germain du Criout et de Saint Pierre la Vieille) Saint Denis de Méré, et de Terre de Druançe (RPI de Saint Jean le Blanc).**
- Equipements sportifs: équipements existants situés sur les communes de Saint Denis de Méré, de Condé en Normandie (dont le centre aquatique, les stades et salles de sports gymnastique et tennis de table, tennis couverts et plein air ainsi que les équipements attenants et annexes), ci-après dénommée « **compétence sports** ».

L'actif et le passif sont restitués à la commune propriétaire selon la répartition suivante :

- -Pour la compétence « **voirie** » : La clé de répartition sera la valeur d'origine des voiries et accessoires de voirie transférés, plus les travaux des 17 années répartis par commune (hors voiries des zones d'activités qui restent mises à disposition de l'Intercom).
- -Retour d'inventaire des actifs matériels de voirie par commune concernée
- Pour la compétence « **scolaire** » : retour inventaire/ actifs des sites scolaires avec travaux et équipements réalisés ;
- Pour la compétence « **sports** » : équipements communaux, inventaire actifs et matériels par commune ainsi que les travaux réalisés.

Répartition des emprunts/passif

Synthèse emprunts et leur répartition sur les communes membres

Répartition du prêt entre les collectivités en %	Caisse Epargne		IVN sfil
	Emprunt 1 N°20600010	Emprunt 3 N°A141001G	Emprunt 2 MIN 24995
CONDE EN NORMANDIE	75,27%	42,53%	8,85%
TERRE DE DRUANÇE	13,43%	0,80%	3,09%
PERIGNY	0,09%	0,06%	0,10%
PONTECOULANT	0,09%	0,06%	0,13%
SAINT DENIS DE MERE	3,71%	0,40%	0,67%
LA VILLETTE	0,12%	0,08%	0,32%
PLESSIS GRIMOULT	1,37%	0,10%	0,46%
CC IVN	5,92%	55,97%	86,38%
	100,00%	100,00%	100,00%

Emprunt n°1 : Caisse d'Epargne capital emprunté 1 300 000 € sur 300 mois /démarrage annuité 10/2007

Emprunt n°2 : DEXIA capital emprunté 1 200 000 € sur 300 mois /démarrage annuité 2008

Emprunt n°3 : Caisse d'Epargne capital emprunté 2 500 000 € sur 360 mois /démarrage annuité 2010

Au vu des travaux et investissements réalisés par la Communauté de Communes du Pays de condé et de la Druance avant la fusion, les emprunts ci-dessus sont répartis en fonction des investissements réalisés sur chacune des communes. Il y a lieu de valider cette clé de répartition et le pourcentage pour chacune des communes ayant récupéré les compétences exercées. Cette clé de répartition donne lieu à la refacturation par l'Intercom de la Vire au Noireau des emprunts correspondants depuis le 1^{er} mars 2017 selon la délibération sur les rétrocessions de compétence.

(cf : Annexe détaillée emprunts/subvention)

Dans ce cadre, et suivant les avis favorables du Bureau Communautaire réuni les 17 juin 2019 et 16 septembre 2019, il est proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- Approuver les transferts selon le mode de répartition des immobilisations tel que défini ci-dessus,
- Autoriser M le Président, ou son représentant à signer les Procès Verbaux de transfert avec les communes concernées (cf. modèle de procès verbal en annexe auquel sera joint l'inventaire pour chacune des communes concernées),
- Valider la clé de répartition concernant les emprunts et par conséquent la refacturation à intervenir auprès des communes concernées,
- Autoriser le transfert des emprunts à chaque commune selon la règle de répartition votée,
- Autoriser, le cas échéant quand il n'y a pas le transfert d'emprunt effectif, la refacturation auprès des communes concernées et ce jusqu'au terme de l'emprunt (sous forme de convention de refacturation). Et, par conséquent, autoriser le Président ou son représentant, à signer lesdites conventions de refacturation à intervenir,
- Au vu des investissements et travaux totaux réalisés par l'Intercom, il y a lieu de calculer la part du FCTVA au prorata des travaux réalisés dans chaque commune,
- Concernant les subventions, autoriser leur transfert au réel des montants perçus par investissement communal. »

VOTE

Vote au scrutin ordinaire :

Pour : **59** Contre : **2** Abstentions : **5**

Adopté à la majorité **Adopté à l'unanimité** **Non adopté**

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER



INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
PROCES VERBAL DE TRANSFERT DE PATRIMOINE

Situation au 1^{er} mars 2017

Entre

L'Intercom de la Vire au Noireau, représentée par son Président, Monsieur Marc ANDREU SABATER, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire du, ci-après dénommée « l'Intercom »,

Et

La commune de, représentée par son Maire,, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du, ci-après dénommée « la Commune »,

- Conformément à l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2016, portant création, au 1^{er} janvier 2017, de l'Intercom de la Vire au Noireau, issue de la fusion des Communautés de Communes du Pays de Condé et de la Druance et de l'Intercom Séverine, et de l'extension aux communes nouvelles de Souleuvre-en-Bocage, Valdallière et Vire-Normandie ;
- Conformément à l'arrêté préfectoral du 24 février 2017, constatant la rétrocession aux communes membres de l'ex-Intercom Séverine des compétences suivantes :
 - o Création, aménagement et entretien de la voirie : toutes les voies communales et les chemins ruraux revêtus (chaussée et accessoires) sauf les dessertes des zones d'activités, ci-après dénommée « compétence voirie » ; inventaire et listing des voiries communales mise à disposition par commune ayant fait l'objet de travaux.
 - o Construction, entretien et fonctionnement des équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, la gestion des cantines et garderies périscolaires, et du transport scolaire par délégation du Département, ci-après dénommée « compétence scolaire » ; communes concernées : Condé en Normandie (écoles de Condé sur Noireau, de Saint Germain du Crioult et de Saint Pierre la Vieille) Saint Denis de Méré, et de Terre de Druance (RPI de Saint Jean le Blanc).
 - o Equipements sportifs: équipements existants situés sur les communes de Saint Denis de Méré, de Condé en Normandie (dont le centre aquatique, les stades et salles de sports gymnastique et tennis de table, tennis couverts et plein air ainsi que les équipements attenants et annexes), ci-après dénommée « compétence sports».
- Conformément à l'article L5211-25-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Les parties constatent et décident :

- que les biens meubles et immeubles mis à disposition de l'EPCI bénéficiaire des compétences « voirie », « scolaire », « équipements sportifs » sont restitués à la commune de et réintégrés dans son patrimoine pour leur valeur nette comptable avec les adjonctions effectuées sur ces biens.

- que les biens meubles ou immeubles acquis ou réalisés postérieurement au transfert de compétences sont restitués à la commune propriétaire :
 - o Pour la compétence « **voirie** » : inventaire de voiries communales et travaux réalisés sur ces voiries et accessoires, signalisation depuis 2005...
 - o Pour la compétence « **scolaire** » : retour inventaire/ actifs des sites scolaires avec travaux et équipements réalisés ;
 - o Pour la compétence « **sports** » : équipements communaux, inventaire actifs et matériels par commune ainsi que les travaux réalisés.

- Les emprunts, les subventions, le FCTVA sont répartis entre les communes concernées :
 - o Pour la compétence « **voirie** » : inventaire de voiries communales et travaux réalisés sur ces voiries et accessoires, signalisation depuis 2005...
 - o Pour la compétence « **scolaire** » : retour inventaire/ actifs des sites scolaires avec travaux et équipements réalisés ;
 - o Pour la compétence « **sports** » : équipements communaux, inventaire actifs et matériels par commune ainsi que les travaux réalisés.

- L'Intercom et la Commune autorisent la trésorière à passer les écritures d'ordre non budgétaires nécessaires.

- d'approuver les états d'actif et de passif établis par l'Intercom en date du 01/03/2017 (annexes ci-jointes).

Immobilisations :

Valeur brute :

Montant des amortissements :

Valeur nette :

Subventions :

Valeur brute :

Montant des reprises :

Valeur nette :

Emprunts :

Capital restant dû au 1^{er} mars 2017 :

Fait à Vire-Normandie, le

Marc Andreu Sabater,
Président de l'Intercom de la Vire au Noireau

Fait à, le

.....
Maire de

Emprunts Caisse d'Epargne classique (taux fixe renégocié)
Selon l'arrêté de la délibération du retour des compétences au 01/03/17, la Caisse d'Epargne acceptée de diviser ces emprunts en autant d'emprunts par commune ou collectivité

Emprunt Dexia : N°3/MIN24995SEUR...
 Date obtention : 2007 Durée : 300 mois
 Taux : 2,87% mais avec Taux fluctuant
 Montant : 1 200 000 €
 1 000 000 € démarrage annuité fin 2007
 200 000 € démarrage annuité 2008

Intitulé	Montant appelé	Coûts	Subvention venant en déduction	AC Versée
Station pompage	293 944 €	293 944 €		774 159 €
Bureau Interco 1er tra	458 608 €	458 608 €		176 529 €
PSLA Etudes	284 091 €	284 091 €		7 317 €
Voie	163 357 €	1 337 281 €	65 496 €	9 414 €
TOTAL INVESTISSEMENT	1 200 000 €			1 036 643 €
TERRE D'ENLAVANCE	1 224 €			176 529 €
PERIGNY	1 576 €			7 317 €
PONTECOULANT	804 €			9 414 €
SANT DENIS DE MERE	3 826 €			48 021 €
LA VILLETTE	1 036 €			22 866 €
PLESSIS GRIMOULT	1 036 €			45 000 €
Total	2 373 924 €		65 496 €	1 036 643 €

K restant du au 31/1

1 200 000 € 6 000 000 € 1 036 643 €

934 691 € 25 ans 163 337 €

Répartition du prêt entre les collectivités

Collectivité	Montant	Taux	Annuité
CONDE EN NORMANDIE	109 155 €	8,85%	82 685 €
TERRE DE DRUANCE	37 069 €	3,09%	28 873 €
PERIGNY	1 224 €	0,10%	954 €
PONTECOULANT	1 575 €	0,13%	1 227 €
SANT DENIS DE MERE	8 035 €	0,67%	6 259 €
LA VILLETTE	3 826 €	0,32%	2 980 €
PLESSIS GRIMOULT	5 472 €	0,46%	4 262 €
CC IVN	1 036 643 €	86,39%	807 451 €
Total	1 200 000 €		35 107 €

	Droit de tirage	
CONDE EN NORMANDIE	217 466	64,98%
TERRE DE DRUANCE	73 843	22,69%
PERIGNY	2 439	0,75%
PONTECOULANT	3 738	0,96%
SANT DENIS DE MERE	16 007	4,92%
LA VILLETTE	7 622	2,34%
PLESSIS GRIMOULT	10 900	3,35%
Total	325 415	

Montant voirie à rajouter

25 460 €	43 864 €
16 544,79 €	28 504,35 €
5 777,37 €	9 953,60 €
190,82 €	328,76 €
245,51 €	422,98 €
1 252,36 €	2 157,65 €
596,33 €	1 027,40 €
852,80 €	1 469,25 €

* origine des informations, le grand livre des comptes

Méthodologie

Emprunt 2006 = investissements fin 2005 à 2007

Emprunt 2007 = investissements 2008 à 2011

Emprunt 2010 = investissements 2011 à 2013

CLECT => droit de tirage + fond de cours

Dotation de l'Etat pour le scolaire ? Aide de l'Etat versé